



Réalisation : Service de l'aménagement du territoire  
 Source : Base numérique M.R.N. 1 : 20 000  
 © Gouvernement du Québec  
 Note : Orthophoto aérienne 2008  
 Échelle = 1 : 12 500



**MRC de Maskinongé**  
 Schéma d'aménagement et de développement révisé

(Juin 2017, r.252-17, a.5 / Nov. 2009, r.209-09, a.4)

**Légende :**

	Zones prioritaires d'aménagement		Hôtel de ville		Église
	Zones d'aménagement en réserve		Groupe de médecine familiale (GMF)		Écoles primaires
	Terrains construits dans le P.U. (2008)		Limites de propriété		Bureau de poste
	Affectation agricole active		Limites de la zone agricole		Service des incendies
	Affectation agro-forestière de type 1		Limites du périmètre urbain		Tours de télécommunication
	Affectation agro-forestière de type 2		Rues desservies par l'aqueduc		Prises d'eau potable municipales
	Affectation agro-récréative		Rues desservies par l'aqueduc et l'égout		Station d'épuration des eaux usées
	Îlots déstructurés en zone agricole		Transport électrique		Site contaminé

Plan no. 2.4M

**Périmètre urbain**  
 Saint-Étienne-des-Grès  
 (Partie nord)

II - 4 - 29